

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE TENUE LE 13 JUIN 2022 ET PRÉSIDÉE PAR MONSIEUR YVES CÔTÉ, PRÉSIDENT.**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

Madame Mélissa Bouchard, parent district # 1  
Madame Lucie Charbonneau, parent district # 2  
Monsieur David Lavoie, parent district # 3  
Monsieur Yves Côté, parent district # 4  
Monsieur Yan Bouchard, parent district # 5

Madame Chantal Bérubé, personnel  
Madame Jennyfer Gravel, personnel  
Madame Patricia Lavoie, personnel  
Madame Geneviève Lévesque, personnel, par Zoom

Monsieur Luc Rioux, communauté  
Monsieur Pierre Lebreux, communauté

**PARTICIPENT :**

Madame Nadine Desrosiers, directrice générale  
Madame Lise Babin, directrice des services éducatifs, personnel d'encadrement sans droit de vote  
Madame Chantal Giguère, secrétaire générale

**1. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance est ouverte à 19h.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION DES QUESTIONS DIVERSES**

CA-2022-06/01 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Patricia Lavoie et **RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MAI 2022**

CA-2022-06/02 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Luc Rioux et **RÉSOLU** unanimement d'adopter le procès-verbal du 9 mai 2022, sans modification.

**3.1 Suivis du procès-verbal**

Aucun suivi.

**4. QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a pas de public lors de la séance.

**5. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA ET DES COMITÉS**

**5.1 Rapport du président**

Monsieur Côté félicite Mme Desrosiers qui a été élue Présidente des instances de la FCSSQ.

**5.2 Comité gouvernance et éthique**

Le comité n'a pas siégé depuis la dernière rencontre.

**5.3 Comité vérification**

Le comité n'a pas siégé depuis la dernière rencontre.

**5.4 Comité ressources humaines**

Le comité s'est réuni à une seule reprise depuis la dernière séance du CA et le sujet des négociations a été abordé.

## 6. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

### 6.1 Attestation de la Directrice générale

Mme Desrosiers dépose l'attestation de conformité financière et légale, dans laquelle elle certifie notamment, au meilleur de sa connaissance, que les documents déposés au CA reflètent fidèlement la situation financière du centre de services scolaire.

### 6.2 Plan d'engagement vers la réussite

Mme Desrosiers informe les membres que des analyses sont en cours afin de réguler le plan d'engagement, notamment en regard des objectifs imposés par le ministère. Un travail de révision du plan d'engagement sera lancé au cours de la prochaine année scolaire. Les écoles auront ensuite à arrimer leur projet éducatif au plan d'engagement du centre de services.

Le comité d'engagement prévu dans la Loi a été mis en place; d'ailleurs deux rencontres ont déjà eu lieu.

### 6.3 Dossiers clés

Mme Desrosiers informe les membres sur les dossiers suivants :

- Post-pandémie pour les élèves vulnérables afin d'arrimer les interventions avec le secteur de la santé
- Négociations pour le transport scolaire
- Prix provincial remporté par les élèves d'adaptation scolaire de la polyvalente des Baies au gala du Défi OSEntreprendre.

## 7. DIRECTION GÉNÉRALE

### 7.1 Évaluation de la direction générale

Un comité composé de cinq (5) personnes ont procédé à l'analyse de la direction générale. Le comité avait sélectionné quelques objectifs extraits, entre autres du PEVR et des priorités identifiées en début d'année, lesquels ont été tous atteints à la satisfaction des membres du comité.

Mme Desrosiers apprécie le climat de confiance au sein du CA mais précise qu'elle partage les bons résultats avec l'équipe de gestionnaires.

### 7.2 Délégation pour octroi de contrat en téléphonie

Mme Desrosiers informe que nous devons effectuer la location de lignes téléphoniques permettant le raccordement au réseau public de téléphonie.

En vertu du Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs, l'octroi de tout contrat de services comportant une dépense supérieure à 250 000\$ relève du conseil d'administration. Toutefois, dès que le processus d'appel d'offres sera terminé, il sera important de pouvoir effectuer la signature des contrats afin que de s'assurer que toutes les lignes téléphoniques publiques seront fonctionnelles pour la rentrée scolaire via les infrastructures du télécommunicateur choisi.

Par conséquent, une délégation de pouvoir à la direction générale est donc requise pour procéder à l'octroi du contrat, selon les règles établies en regard de l'admissibilité et de la conformité des soumissions.

CONSIDÉRANT que la Loi sur les contrats des organismes publics exige que les organismes publics, dont notre centre de services scolaire, effectuent des appels d'offres publics pour les contrats de services dépassant le seuil établi par le gouvernement (121 200\$ pour 2022);

CONSIDÉRANT que les tarifs mensuels pour la location des lignes téléphoniques sont plus avantageux avec un contrat de plusieurs années;

CONSIDÉRANT que notre Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs prévoit que l'octroi de tout contrat de services comportant une dépense supérieure à 250 000\$ relève du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions se fera après la tenue de la dernière séance du conseil d'administration, pour la présente année scolaire;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration reconnaît que de retarder l'octroi du contrat pourrait compromettre le bon fonctionnement du système de téléphonie du Centre de services scolaire de l'Estuaire;

CA-2022-06/03

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Pierre Lebreux et **RÉSOLU** à l'unanimité que la directrice générale, Mme Nadine Desrosiers, soit autorisée à signer le contrat à intervenir pour la location de lignes téléphoniques publiques.

### 7.3 Calendrier du CA 2022-2023

Le calendrier des séances et comités est déposé pour adoption. Afin de respecter certains délais imposés notamment par le ministère ou par les conventions collectives, Mme Desrosiers fait remarquer que les dates proposées ne correspondent pas à ce qui est prévu au Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration, lequel devra être modifié ultérieurement.

CA-2022-06/04

**IL EST PROPOSÉ** par Yan Bouchard et **RÉSOLU** unanimement d'adopter le calendrier tel que déposé.

### 7.4 Fonctionnement du CA et de ses comités

Les règles de fonctionnement doivent être révisées pour ajuster les dates des séances du conseil. Monsieur Côté propose du même coup, de tenir un comité de travail pour revoir les règles de fonctionnement, plus spécifiquement celles concernant la participation à distance. La composition des comités pourrait également être revue afin d'assurer une représentativité des différentes catégories de membres.

Après discussions, il est convenu de tenir une rencontre de travail cet automne sur le sujet; la date sera déterminée à la séance du mois d'août.

### 7.5 Demande de la Ville de Baie-Comeau – Achat terrain rue Taché

La Commission scolaire de l'Estuaire de l'époque a cédé à la ville de Baie-Comeau en octobre 1981 l'école Querbes ainsi que les terrains, qui correspondent maintenant à plusieurs lots, dont le lot 6 422 161 et le lot 6 268 220. Ces lots accueillent actuellement la bibliothèque municipale Alice-Lane.

La Ville a reçu une demande du propriétaire du lot 3 210 382 (21, rue Taché) afin d'acquérir une parcelle de terrain derrière son immeuble pour un agrandissement. Le lot 6 268 220 fait l'objet d'une restriction à la vente, soit une clause de « Rétrocession » prévoyant que ledit lot doit servir à des fins publiques ou communautaires. Puisque le centre de services scolaire n'a pas les pouvoirs de renoncer à cette clause, nous devons faire la demande auprès du ministère de l'Éducation afin d'accorder la mainlevée de la clause de Rétrocession, permettant ainsi à la ville de procéder à la vente d'une partie du lot 6 268 220.

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Baie-Comeau a reçu une demande pour l'acquisition d'une partie du lot 6 268 220, lequel est visé par une clause de « Rétrocession » prévoyant que le lot doit servir uniquement à des fins publiques ou communautaires imposée par le ministère de l'Éducation lors de la cession du terrain;

**CONSIDÉRANT** que la vente projetée d'une partie du lot 6 268 220 ne privera pas le Centre de services scolaire de l'Estuaire d'espaces dont il pourrait avoir besoin dans le futur;

CA-2022-06/05

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Luc Rioux et **RÉSOLU** à l'unanimité d'autoriser le Centre de services scolaire de l'Estuaire à faire les démarches auprès du ministère de l'Éducation

pour obtenir une mainlevée de la clause de rétrocession prévue à l'acte No 120903 pour permettre à la Ville de Baie-Comeau de procéder à la vente du lot 6 268 220 au propriétaire contigu.

#### **7.6 Membres du conseil d'administration 2022-2023**

Monsieur Côté remercie les administrateurs qui terminent leur mandat au 30 juin 2022. Il profite de l'occasion pour féliciter les administrateurs qui ont été réélus pour un 2<sup>e</sup> mandat.

Le tableau de la composition du conseil d'administration 2022-2023 est déposé à titre informatif.

CA-2022-06/06

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Lucie Charbonneau et **RÉSOLU** à l'unanimité de modifier la désignation du poste de Monsieur Yan Bouchard pour son district d'origine, soit le district #4, plutôt que le district #5.

#### **7.7 Dérogation à la politique d'achat – mandat attribué de gré à gré**

Nous souhaitons attribuer de gré à gré un mandat à une firme de communication locale afin de développer notre image de marque comme employeur.

CA-2022-06/07

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Luc Rioux et **RÉSOLU** d'octroyer le mandat de gré à gré à la firme Image Xpert, afin de développer l'image de marque du Centre de services scolaire de l'Estuaire

### **8. SERVICES ÉDUCATIFS**

Pas de sujet.

### **9. RESSOURCES HUMAINES**

#### **9.1 Amendement à la convention collective des enseignants**

Une résolution du conseil d'administration est demandée pour autoriser Mme Nadine Desrosiers, directrice générale, à représenter le Centre de services scolaire de l'Estuaire pour signer les amendements aux conventions collectives 2020-2023 du personnel de soutien FEESP-CSN (S6) et du personnel professionnel FPPE-CSQ.

CA-2022-06/08

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Mélissa Bouchard et **RÉSOLU** d'autoriser la directrice générale, Mme Nadine Desrosiers, à signer les amendements aux conventions collectives 2020-2023 du personnel de soutien et du personnel professionnel afin de donner effet aux modifications proposées.

### **10. RESSOURCES MATÉRIELLES**

Pas de sujet.

### **11. RESSOURCES FINANCIÈRES**

Pas de sujet.

### **12. RESSOURCES INFORMATIQUES**

Pas de sujet.

### **13. TRANSPORT SCOLAIRE**

#### **13.1 Tarification 2022-2023**

À chaque année, nous devons faire approuver par le conseil d'administration la grille tarifaire applicable pour le transport du midi, pour l'utilisation des places vacantes et pour les droits de passage journaliers.

CA-2022-06/09

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Yan Bouchard et **RÉSOLU** à l'unanimité d'accepter la tarification 2022-2023 telle que proposée, à savoir :

**Transport scolaire**  
**Tarifification 2022-2023**

	Annuel	Jour
<b>Transport du midi</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Famille de 1 enfant</li><li>Famille de 2 enfants et plus</li></ul>	250 \$ 300 \$	
<b>Place vacante primaire et secondaire matin et soir</b> <ul style="list-style-type: none"><li>1<sup>er</sup> enfant</li><li>2<sup>e</sup> enfant</li><li>3<sup>e</sup> enfant</li><li>4<sup>e</sup> enfant</li></ul>	70 \$ 40 \$ 30 \$ 0 \$	
<b>Transport journalier</b> <ul style="list-style-type: none"><li>par élève aller simple</li><li>par élève aller/retour</li></ul>		2 \$ 4 \$
<b>Transport pour les usagers non subventionnés (Passe-Partout, FP, FGA)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>matin et soir</li><li>midi</li><li>laisser-passer aller simple</li><li>laisser-passez aller/retour</li></ul>	250 \$ 250 \$	2 \$ 4 \$

**14. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

Pas de sujet.

**15. QUESTIONS DIVERSES**

Aucun ajout.

**16. AGENDA DES TRAVAUX DU CA ET DE SES COMITÉS**

Monsieur Côté rappelle les prochaines dates de rencontres :

- séance du CA : 15 août
- assemblée de consultation publique Mgr-Labrie : 26 septembre.

**17. HUIS CLOS**

Non requis.

**18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Pierre Lebreux propose la levée de la séance; il est 20h11.



---

M. Yves Côté  
Président du conseil d'administration



---

Me Chantal Giguère  
Secrétaire générale